

Procès verbal

Le vendredi 17 juillet 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc BROUSSAL.

Secrétaire de la séance : Monique SANCHEZ

Présents : Jean-Luc BROUSSAL, Monique SANCHEZ, Sébastien BRECHET, Hélène BALMES, Jérôme HERCOUET, Alain GRATACAP, Dominique MAZETIER, Marie-Catherine ROMASZKO, Maryse GRATACAP

Représentés : Joël TERRIER représenté par Jean-Luc BROUSSAL

Absents et excusés : Jocelyne ANDRIEUX

Ordre du jour :

- Approbations des Procès-verbaux des 2 séances du 05 06 2026
- Agent recenseur
- Terrain Aurières : Alimentation électrique/ éclairage public
- Maison Ramondies : point sur le dossier
- Achat tracteur : proposition d'un fournisseur
- Travaux voirie
- Divers : Comptes rendus conseil d'école, AG Foot, AG ACCA, commission Cantal/Aveyron...

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des réunions du 05 juin 2026. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

EP SUITE ALIMENTATION BT LOTISSEMENT LE THERON 4 LOTS (N° DE_2026_044)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 3 740,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération : adoptée

ALIMENTATION BT LOTISSEMENT LE THERON 4 LOTS (N° DE_2026_043)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 11 600,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 30 mars 2010, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 30 % du montant HT de l'opération, avec le génie civil, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Toutefois, lors de la coordination des travaux de viabilisation, si le S.D.E.C. réalise ou fait réaliser le génie civil des travaux d'électricité, le montant de votre participation pourrait être ramené à 30 % du montant HT de l'opération, incluant le génie civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération : adoptée

Travaux voirie 2026 : choix entreprises (N° DE_2026_045)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de voirie prévus pour l'année 2026 seront au lieu-dit La Fantaisie.

Il fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise EATP pour un montant total de 31 282,33 € H.T. (37 538,79 € T.T.C. comprenant les frais de maîtrise d'oeuvre).

Après délibération , le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet décrit ci dessus : voie de la Fantaisie.
- Dit que ces travaux seront effectués par l'entreprise EATP pour un montant total de 31 282,33 € HT (37 538,79 € TTC).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Délibération : adoptée

Recensement 2027 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement aura lieu en 2027, il est pour cela nécessaire de nommer un agent recenseur à l'automne. Laure Jany assurera la fonction de coordonnateur communal et sera assistée par Monique Sanchez, nommée en tant qu'agent coordonnateur suppléant.

Maison Ramondies :

Monsieur le Maire fait le point sur les démarches concernant le projet de réhabilitation de la maison Ramondies.

Un appel à candidater (consultation) ayant été lancé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (CIT), une sélection de 3 architectes (sur 10 ayant répondu) a eu lieu dernièrement. Les élus se félicitent de l'intérêt

que représente le projet aux yeux d'autant de professionnels. Les 3 entreprises choisies seront ensuite invitées à présenter un avant projet. A l'issue de cette période, une seule sera retenue.

Tracteur :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de la société Capelle pour l'achat d'un tracteur d'occasion avec reprise de l'ancien (Kubota) et de l'épareuse. Le Conseil Municipal demande à ce que 2 autres propositions soient faites avant toute décision.

Travaux de voirie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du nouveau devis de l'entreprise EATP et du devis de l'entreprise T.P. Rouquette concernant le chemin de la Fantaisie. Celui de l'entreprise EATP est retenu pour un montant de 31 282.33 € H.T. (comprenant les frais de maîtrise d'oeuvre).

Comptes-rendus :

- Conseil d'école : Les effectifs pour la rentrée 2026 sont identiques à ceux de 2025 (68 élèves sur le RET dont 15 à Saint-Santin de Mours). Le Maire informe le conseil d'école de la présence de radon dans les salles de classe et plus généralement dans le bâtiment école-mairie. la commune s'engage à éradiquer ce problème qui peut être traité grâce à une ventilation mécanique efficace. la réflexion portera simultanément sur un système de rafraîchissement des classes compte tenu des périodes chaudes qui devraient se multiplier.

- AG Foot : Une réflexion définitive doit avoir lieu entre Sud Cantal Foot, les communes de St Santin de Mours et de Saint-Santin 12 quant aux modalités d'utilisation de la structure et des travaux à engager préalablement.

- AG ACCA : Dominique Mazetier et Sébastien Brechet font part au Conseil Municipal de la reconduite du bureau de l'ACCA avec M. Broussal Yves à la présidence. Entre autres initiatives, et pour les saisons à venir, des travaux de débroussaillage de chemins ou de sentiers sont prévus.

- Commission Cantal-Aveyron : Cathy Romaszko fait le point sur cette rencontre entre élus des 2 communes.

La séance est levée à 22h30

Jean-Luc BROUSSAL
Président de séance



Monique SANCHEZ
Secrétaire de séance

